

PV DE SEANCE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 28 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie NADAI PUECH.

Présents : Stéphanie NADAI-PUECH, Gilles RAUCOULES, Nicolas GRANIER, Marie-Françoise Christine PECH, DIAS-SAINT-IGNAN, Laurent CANTY, Joël ETERNOT, David ROUSSEL,

Procurations :

Absents / excusés : Nathalie BARTHEZ

Secrétaire de séance : DIAS-SAINT-IGNAN Marie-Françoise

Ouverture de séance à 20h 00

1-Approbation du PV du Conseil Municipal du 09 Avril 2025

2- Délibérations

OBJET : Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 09 avril 2025,

Considérant que par sa délibération du 30 octobre 2024 le Conseil municipal a décidé du plan de financement du projet de création d'un appartement dans la grange Durand. Le crédit total de ce projet est de : 130 000 euros

- . Le montant total des subventions demandées est de : 119 674 euros
- . L'autofinancement est de : 62 066 euros
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 130 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, **Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant les propositions de financement reçues des divers établissements bancaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à valider la proposition de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique aux conditions financières de prêt suivantes Emprunt de 130 000 euro sur 25 ans périodicité de remboursement au trimestre au taux fixe de 3.70 %.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Acte rendu exécutoire Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à FAYSSAC, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Résultat du vote

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

OBJET : Demande Fonds de Concours

Vu le devis de SAS ACF CHAPPERT d'un montant de 15 948.32 € TTC (13290.27 € HT) pour la pose d'un système de chauffage répondant aux préoccupations énergétiques dans la salle du haut de la mairie. Cette salle est régulièrement utilisée par l'école et l'ALAE pour les diverses activités scolaires et périscolaires, le système de chauffage existant étant obsolète et énergivore, il est nécessaire de le changer dans le cadre d'une rénovation énergétique afin de recevoir les enfants dans de bonnes conditions.

Vu l'enveloppe financière du fonds de concours accordée par l'agglomération Gaillac Graulhet pour la commune de Fayssac,

Mme le maire propose de solliciter le solde de l'enveloppe du fonds de concours soit 2247 €.

DEPENSES	MONTANT € H.T.	RECETTES	MONTANT
Système de chauffage Salle	13 290.27 €	CA Gaillac-Graulhet fonds de concours	2 247.00 €
		Autofinancement	11 043.27 €
Total	13 290. 27 €		13 290.27 €

Ainsi fait et délibéré à FAYSSAC, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Résultat du vote

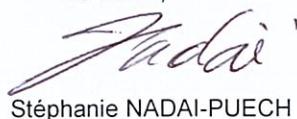
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6- QUESTIONS DIVERSES

- Réunion pour l'élaboration d'un journal de la commune avec tous les élus le 07 mai à 20h00,
- Travail sur le fichier électoral mise à jour des adresses normalisées et apurement de la liste. Prévoir une réunion avec la commission électorale.

Fin de séance à 22H19.

Le Maire,



Stéphanie NADAI-PUECH



Le Secrétaire de séance

Marie-Françoise DIAS-SAINTE-IGNAN



